

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 AVRIL

L'AFFAIRE SCHNAEBLÉ

Des renseignements particuliers permettent d'annoncer que la solution de l'incident franco-allemand est prochaine et d'espérer qu'elle nous sera favorable.

Nous avons dit que, si la chancellerie allemande persistait à contester le fait de violation du territoire français, il était au moins douteux que le principe du *quæ-apens* ne fût pas admis par M. Herbert de Bismarck.

C'est en effet sur ce dernier point qu'une solution de l'incident de Pagny interviendrait.

M. Herbert de Bismarck ayant reconnu que l'arrestation de M. Schnaebélé avait eu lieu dans des conditions irrégulières et que les lettres adressées par M. Gautsch à notre agent constituaient une sorte de *sauf-conduit*, la mise en liberté du commissaire de Pagny apparaît comme une solution certaine.

Il se pourrait seulement que cette solution fût suivie d'un échange d'observations entre l'Allemagne et la France sur les griefs articulés par la justice allemande contre M. Schnaebélé. M. Herbert a fait prévoir hier matin au ministre des affaires étrangères qu'il aurait probablement, vers 3 heures de l'après-midi, un nouvel entretien avec M. Herbert de Bismarck.

On espère que cet entretien sera décisif.

Mercredi soir, à six heures, M. le comte Herbert de Bismarck s'est rendu à l'ambassade de France pour conférer avec M. Jules Herbette.

L'entretien s'est prolongé fort tard et a porté principalement sur les circonstances exceptionnelles dans lesquelles s'était opérée l'arrestation de M. Schnaebélé.

Le sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères d'Allemagne a commencé par déclarer que, sur la question de territorialité, l'enquête faite par le parquet de Metz n'avait pas donné les mêmes résultats

que celle à laquelle il avait été procédé par le procureur général près la Cour d'appel de Nancy.

M. le comte Herbert de Bismarck a également fait toutes ses réserves sur les griefs articulés contre le commissaire de police français relatifs à son immixtion dans la dernière lutte électorale en Alsace-Lorraine.

Mais il a ajouté que M. Schnaebélé avait été arrêté sur le territoire allemand, alors qu'il pouvait légitimement se croire couvert par les clauses de la convention internationale de 1877. Or, cette convention, qui régit la question des bornes-frontières et poteaux indicateurs, met leur garde et leur entretien à la charge des autorités locales. Le commissaire de police français, appelé par une lettre de service de son collègue allemand, avait pour ainsi dire un *sauf-conduit*.

M. Herbert de Bismarck a déclaré à notre ambassadeur qu'il fallait aujourd'hui faire vérifier l'authenticité de la lettre de M. Gautsch et que si elle était démontrée, M. Schnaebélé serait mis en liberté de suite.

L'entrevue que M. Herbette a dû avoir hier dans l'après-midi avec le sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères d'Allemagne, avait pour but de recevoir cette réponse.

Le Paris public des renseignements puisés à bonne source, sur la façon dont on envisage à Berlin la question Schnaebélé. Suivant ces renseignements, M. Schnaebélé sera relâché s'il est constaté qu'il y a eu *quæ-apens*; mais, le cabinet de Berlin, tout en protestant de son désir de ne pas tirer des conséquences extrêmes de cet incident, fera comprendre au gouvernement français, que les faits reprochés à M. Schnaebélé rendent difficiles les relations des deux pays.

Suivant la *Liberté*, dans l'entretien qu'il a eu avec M. Herbette, le comte Herbert de Bismarck aurait dit que lui et son père étaient désireux d'arriver à une prompt solution. L'entretien a été empreint d'un caractère très conciliant.

M. Laur adresse de Bruxelles, à la France,

le résultat de son entrevue avec M. Antoine et un haut personnage belge au sujet de l'affaire de Pagny.

M. Antoine a déclaré non-seulement qu'aucune conspiration n'avait jamais existé, mais encore que M. Schnaebélé ne s'était jamais occupé d'autre chose que de son service. M. Antoine a ajouté :

« Pour moi, si j'étais coupable, ou si je semblais l'être, on ne m'aurait pas expulsé, on m'aurait jugé pour crime de haute trahison. »

Suivant l'avis du personnage belge, l'arrestation de M. Schnaebélé a été faite pour désorganiser l'admirable service de police française à la frontière, et faciliter la visite de cette frontière par le grand état-major allemand.

Le général Waldersée parcourait, lundi et mardi, tous les forts de l'Ouest, la nouvelle citadelle de Strasbourg, et une partie des fortifications qui regardent les forts de l'Ouest. Il paraît que le général s'est montré satisfait de l'état des travaux commencés depuis deux mois.

On peut dire que ces travaux sont achevés : chaque jour, arrive une partie du nouveau matériel d'artillerie.

Le général Waldersée a visité très attentivement les travaux destinés à protéger les abords du pont de Kehl ; il va continuer sa visite d'inspection.

La presse étrangère est unanime à blâmer l'acte inqualifiable des séides allemands. Nous ne parlons pas, bien entendu, des journaux anglais, qui, après nous avoir été favorables dès le début, tiennent ce langage astucieux et menteur dont ils ont le monopole, pour envenimer la question et nous pousser dans l'abîme. Presque tous les journaux d'outre-Manche, en effet, le *Times* en tête, cherchent maintenant à établir que tous les torts sont de notre côté ; le *Daily-News*, cependant, constate encore la sagesse de la presse française à l'occasion de l'affaire de Pagny, et il ajoute que les preuves apportées de part et d'autre font pencher la balance du côté de la France.

Quant à nos confrères espagnols, ils se font remarquer par la justesse de leurs observations et l'attitude sympathique qu'ils observent à notre égard. Cela ne nous surprend pas.

Dans un pays où le sentiment de l'honneur domine tous les autres, la France ne peut trouver que des amis.

Et puis nos voisins n'ont-ils pas eu à défendre l'intégrité de leur sol contre la rapacité de l'Allemagne ?

L'énergie dont ils ont fait preuve dans l'incident des Carolines doit nous rappeler le sentiment de nos devoirs.

Mais écoutons *El Globo*, dont nous résumons les sages paroles, lesquelles ressemblent à une prophétie :

« L'empire militaire allemand est un élément de perturbation et de désordre pour la société moderne qui a besoin de la paix pour continuer son développement progressif.

De même que les peuples se sont soulevés un jour contre Napoléon I^{er}, qui rectifiait toutes les frontières et se croyait l'arbitre du monde entier, de même ils se soulèveront aujourd'hui contre l'empire germanique, qui leur compte l'air et le soleil.

« L'Europe, intelligente et libre, ne peut pas vivre ainsi et ne tolérera jamais que les empires militaires du Nord menacent le Midi.

« L'Europe a compris, à propos de l'incident Schnaebélé, que la France est une garantie de paix et l'Allemagne un élément constant de guerre. »

On lit dans le *Figaro* : « Le gouvernement allemand reconnaît que les deux lettres de Gautsch, du moment qu'elles n'avaient pas d'autre objet que d'attirer M. Schnaebélé sur le territoire allemand, constituent un acte déloyal qui entache d'illégalité l'arrestation. Il reconnaît, d'autre part, que puisqu'il existe une présomption que M. Schnaebélé a été appréhendé en partie sur le territoire français, l'accusé (*sic*) doit bénéficier du doute élevé au sujet de son arrestation. Bref, M. Schnaebélé va être mis en liberté. »

36 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPERANC

Mais cette voix, Madeleine en connaissait toutes les vibrations ; cette voix, elle l'avait tant aimée quand elle lui modulait, avec une extrême douceur, des paroles d'amour. Était-ce possible qu'il fussent si près l'un de l'autre, seulement séparés par une baie fleurie ; mais, dans leurs cœurs, quelle infranchissable barrière ! Tout le sang de la jeune femme affluait à ses tempes ; sa tête était en feu ; ses mains glacées ; ses yeux troublés. Elle ne voyait rien, absolument rien de la fête.

— Maman, maman, mais regardez donc, je vous en prie ; c'est si beau !

Henri appelait sa mère, étonné de son indifférence ; mais, bientôt, toute l'attention de l'enfant fut donnée au défilé.

C'était une suite de coupés, de calèches, de landaus, de victorias, avec les cochers dominant la foule, rejetés sur les trottoirs. Les équipages luttaient d'éclat. Ils se déployaient sous le soleil, qui s'épandait en gerbes lumineuses. On voyait avancer le char des étudiants avec des palpitations

de drapeaux et d'oriflammes ; celui des Médecins, monté par de jeunes seigneurs au pourpoint de satin blanc broché d'or ; le char espagnol, où de belles dames de Séville jouaient de l'éventail, le visage à demi-caché sous la mantille de dentelle sombre. Au milieu des guirlandes de fleurs, encerclant le char de la Danse, des sylphides étaient vêtues de gaze d'argent, avec des colliers de perle et des camélias rouges dans leurs cheveux ondes. Suivaient les chars de l'Agriculture et de l'Industrie, celui de la Charité avec son tronc gigantesque ; puis une multitude d'équipages bien connus de toutes ces sortes de solennités. Dans un landau décoré de rosées et de marguerites, et appartenant à un prince russe, deux dominos, vêtus de satin gris, se battaient joyeusement avec les piétons. La victoria d'une comtesse viennoise était ornée de camélias blancs sur fond de violettes. C'étaient encore, parant les véhicules, des kiosques de verdure, des guirlandes de mimosas jaunes piqués de camélias roses, des coupoles supportant des boules en fleurs aux nuances multicolores du plus bel effet. Toutes les serres de Nice avaient été mises au pillage, et ces profusions de lilas blanc, de jacinthes, de roses et de violettes embaumaient.

On se battait avec acharnement. Des balcons, on lançait sur les équipages des bouquets et des dragées, et les équipages ripostaient par des

envoies d'oranges et de rosées.

Henri, sa petite tête penchée sur la balustrade, ne contenait plus les élans de son enthousiasme. Il ne voyait rien au monde que ce défilé et cette bataille de fleurs. Il aspirait les parfums, il regardait tout ce monde, toutes ces toilettes ; il lançait des oranges et il riait aux éclats, ne remarquant ni le visage altéré de sa mère, ni son regard anxieux. Madeleine semblait horriblement souffrir du mouvement de la foule, des accords de la musique militaire, de l'éclat des chars. La tête tournée à demi vers la palissade de verdure, elle écoutait toujours. Entendrait-elle encore cette voix qui l'avait tant troublée ?... Mais elle faisait silence. Il n'arrivait jusqu'à la pauvre femme que des paroles mordantes sur l'aspect trop populaire de cette fête, et dans les exclamations dédaigneuses, Madeleine reconnaissait bien l'esprit de la fière douairière, de cette altière Prussienne qui se croyait d'une essence bien supérieure à l'essence du vulgaire.

Le défilé s'achvait. Les dernières calèches ne faisaient point partie de la cavalcade. Elles appartenaient au high-life et circulaient, promenant les curieuses élégantes qui s'y prélassaient.

Dans l'une d'elles, rien que des fleurs, de la soie, des plumes, de la dentelle et deux femmes abritées par de larges ombrelles : l'une était Russe, et connue dans tout Nice comme la plus riche et

la plus belle étrangère de la saison ; ses diamants avaient fait sensation à la Kermesse de la veille ; l'autre, tenait maternellement sur ses genoux un petit chien havanais microscopique, aux longs poils soyeux, une véritable miniature d'épagneul blanc et feu. Cette beauté à ombrelle ponceau était mise avec la recherche coûteuse d'une femme qui veut plaire. Au passage, elle sourit aux spectateurs de la terrasse, et lança aimablement un bouquet de rosées. Il ne fut pas saisi au vol et retomba sur le trottoir, puis la calèche passa. Alors la douairière, d'une voix très basse, fit entendre un reproche :

— Je trouve, Herbert, que vous êtes peu galant pour votre femme. Elle vous lance des fleurs et vous daignez à peine tendre la main pour les saisir... Vous les laissez maladroitement retomber sur la chaussée. Ne devriez-vous pas être dans cette calèche à côté de votre belle Charlotte ?

Herbert fut un moment sans répondre ; puis, sourdement, mais pas assez cependant pour que les paroles n'arrivassent pas à l'oreille qui écoutait avidement :

— Ah ! si vous saviez à quel point je suis las, las, las de mon continuel tête à tête avec cette insignifiante poupée... Ne m'en veuillez pas, mère ; mais, voyez-vous, il y a des jours où je voudrais fuir, disparaître ; m'en aller au loin... en Amérique... en Australie... peu importe, pourvu

Suivant une dépêche de Berlin adressée au *Soleil*, la note publiée mardi par le *Courrier de la Bourse* donnerait comme absolument certain le prochain élargissement de M. Schnaebli.

Une dépêche de Berlin adressée aux *Débats* assure de source certaine que l'affaire Schnaebli a reçu, avant-hier, une solution amiable et définitive.

On lit dans le *Voltaire* : « Le gouvernement allemand possède maintenant toutes les pièces de l'enquête ; pour lui comme pour nous, le fait est indéniable et ses dénégations seraient déjà connues, s'il pouvait exister le moindre doute ; il ne lui reste plus qu'à reconnaître loyalement que ses agents se sont trompés et à remettre M. Schnaebli en liberté. »

La *République française* déclare que la mise en liberté de M. Schnaebli s'impose ; elle ne peut pas être refusée et ne le sera pas. Donc pas d'énerverment, ayons la patience et le sang-froid que donne le sentiment qu'on a pour soi le droit et la justice.

La *Paix* constate que l'horizon se dégage ; la solution de l'incident de Pagny ne saurait tarder.

Le *Matin* : M. Flourens a reçu mercredi soir trois dépêches de Berlin, qu'il a communiquées immédiatement à M. Goblet.

M. Goblet aurait déclaré qu'il ne pouvait pas les communiquer à la presse, parce que le gouvernement attendait une dépêche complémentaire apportant des éclaircissements, mais il aurait laissé voir qu'elles contenaient de bonnes nouvelles.

Le *Matin* espère donc que l'incident de Pagny recevra aujourd'hui une solution satisfaisante pour la France.

On voit que les nouvelles sont meilleures ; les dépêches arrivées de Berlin sont, nous dit-on, rassurantes. Puissent-elles se confirmer et vive la paix !

CHRONIQUE GÉNÉRALE

MM. Granet, ministre des postes et télégraphes, et Millaud, ministre des travaux publics, ont télégraphié qu'ils s'embarquaient à Philippeville pour rentrer à Paris, renonçant à aller en Tunisie.

Au conseil de demain samedi, tous les ministres seront donc présents.

A Biskra, le 26 avril, M. Millaud et sa caravane ont été invités à une diffa sous la tente du caïd Ben-Ganah, chevalier de la Légion-d'Honneur. Celui-ci, naïf encore comme un barbare, a prononcé un discours tout plein de nobles sentiments. Ce qu'il a dit, entre autres choses, de la protection de Dieu, prouve assez qu'il ne savait guère à quels mécréants il parlait.

« Dieu, qui voit dans les cœurs, connaît nos sentiments pour vous. Nous avons confiance en lui et en vous. Dieu a donné à la France, plus qu'à toutes les autres nations, de profonds senti-

ments de justice et d'amour pour tous ses enfants sans distinction de race ni de religion. »

Qu'est-ce que Millaud a pu répondre à cette effusion religieuse ?

Les troupes de la garnison de Chambéry, manœuvrant sous les ordres du général de brigade dans la direction d'Aix-les-Bains, ont rencontré la reine d'Angleterre. Ils lui ont rendu les honneurs et ont défilé devant elle. Sa Majesté s'est fait présenter les chefs de corps et les a vivement félicités de la belle tenue des troupes.

La reine d'Angleterre a quitté Aix-les-Bains hier jeudi, à onze heures du matin. Une foule nombreuse l'a saluée à son départ.

Des détachements de dragons et de chasseurs lui ont rendu les honneurs.

LES ALLEMANDS A PARIS

On parle beaucoup des riches Allemands qui habitent Paris. Il y en a beaucoup, ils sont influents, puissants et fort bons ménagers de leurs intérêts.

Mais sait-on que les Allemands pauvres abondent aussi chez nous ?

Pour ne prendre que quelques exemples dans le vingtième arrondissement, sur 4,425 Allemands résidant, on en compte 569 inscrits au bureau de bienfaisance.

Dans le douzième arrondissement, sur 774, il y en a 283 dans les mêmes conditions.

La proportion des Allemands habitant Paris et recevant des secours est, on le voit, d'environ 40 0/0.

Disons encore que, dans le département de la Seine, sur 48,000 étrangers assistés comme indigents, près de 8,000 appartiennent à la nationalité germanique.

Le fait nous a paru curieux à constater. Oh ! France, nation hospitalière entre toutes !...

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 avril.

La Bourse considère l'incident de Pagny-sur-Moselle comme terminé ; la reprise est générale : 3 0/0, 80.75 ; 4 1/2 0/0, 109.40.

On a constaté des achats très suivis en obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier. La tenue de ces titres n'est jamais plus remarquable que dans les moments où la cote est la plus mouvementée. L'action est en reprise à 1.362.

La Société Générale est en hausse à 457. Ce cours est encore très avantageux pour les disponibilités.

L'action de la Banque d'Escompte reste calme à 452. La cote du comptant présente une certaine animation.

Le 9 mai prochain aura lieu, au siège social, 44, rue de Chateaudun, l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie d'assurances sur la vie le « Soleil ». On s'attend à d'intéressantes communications, les résultats de l'exercice 1886 faisant grand honneur à la Direction de cette Société.

Les demandes de polices spéciales A B de l'Assurance financière ont été particulièrement nombreuses. Les capitaux de placement rendus timides par les brusques variations de la semaine se

portent sur ces titres qui leur offrent un abri sûr contre les commotions du marché.

Le Panama entretient un marché très actif à 406.

La Société générale des Chemins de fer Economiques a mis son coupon n° 4 en paiement à partir du 2 mai aux guichets des grandes Sociétés.

Le tirage des obligations aura lieu le 2 mai au siège social, 7, rue d'Autin.

Les achats de nos chemins de fer sont plus fermes.

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre vient de décider que les élèves de deuxième année des Ecoles polytechnique et de Saint-Cyr seraient, en cas de mobilisation, immédiatement nommés au grade de sous-lieutenant dans l'armée active. Le dixième de ces nominations sera affecté aux corps de la marine.

Le général Munier, qui commande la division du Tonkin, a pris l'initiative d'une excellente mesure approuvée chaleureusement par le ministre de la guerre ; il a décidé que, pour les militaires qui succomberaient après s'être distingués, copie de l'ordre du jour relatant le fait d'armes serait envoyée à leurs familles.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Société de Gymnastique

« L'UNION SAUMUROISE »

Tous les membres de la Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime *L'Union Saumuroise*, et particulièrement ceux qui n'ont pu assister à la réunion du 24 avril courant, sont instamment priés de vouloir bien se trouver à l'inauguration de ladite Société, qui aura lieu dimanche prochain, 4^{er} mai 1887, à 2 heures de l'après-midi, au siège social, rue des Boires, n° 49 bis.

La commission s'est assurée la participation des autorités civiles et militaires et la Musique municipale prêtera son gracieux concours à cette solennité.

Le secrétaire, LANGLOIS.

Les dégâts occasionnés par la locomotive des tramways, au préjudice de M. Perrault, ne se sont élevés qu'à 53 francs et quelques centimes, qui ont été immédiatement soldés.

A ce sujet, on nous prie de faire remarquer que la machine qui circule actuellement sur la route de Saumur à Fontevault n'est pas celle qui fera le service après l'inauguration. Sa construction défectueuse lui assigne une place au dépôt d'où elle ne sortira que très-rarement.

Les autres locomotives seront pourvues de grilles et fumivores brevetés qui mettront les riverains de la voie complètement à l'abri de tout accident.

La compagnie de Berg annonce comme très prochaine l'inauguration de la ligne ; elle aurait lieu dans cinq ou six semaines.

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Paris-Asnières, ce 28 avril 1887.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je ne sais à quoi attribuer, si ce n'est à vos bonnes réflexions, les lettres qui m'arrivent encore, me demandant de nouveaux renseignements sur la Compagnie de Paris qui a bien voulu reprendre les tramways saumurois dans l'intérêt du pays.

» Je n'ai absolument rien à ajouter à ma lettre, n'ayant été ni appelé, ni consulté par la Compagnie de Berg. Car mes compatriotes et vous devez bien penser que si j'avais été consulté, vous n'eussiez point revu à Saumur M. Sallé. J'aurais proposé d'autres ingénieurs, dont j'eusse pu garantir la capacité et l'honnêteté, et que je connais tout particulièrement, y compris la famille entière, pères, mères et enfants.

» Mais, encore une fois, je suis tout à fait en dehors de la Compagnie nouvelle, que je sais seulement être capable et loyale, et posséder dix fois plus de capitaux qu'il n'en faut pour le réseau de Saumur.

» Du reste, on m'apprend que M. de Berg lui-même est en votre ville, reprenant les travaux Sallé. Tout le monde peut aller conférer avec lui, même avant la réunion générale des actionnaires au 4 mai prochain : il promet, paraît-il, une assez prompte inauguration.

» Recevez, cher Monsieur, avec mes sincères remerciements pour les bonnes paroles que vous avez écrites à mon endroit, la nouvelle assurance de tous mes sentiments dévoués, pour vous et pour notre cher pays.

» PAUL PROUTEAU. »

THÉÂTRE DE SAUMUR

Francillon, la nouvelle comédie de M. Dumas fils, de l'Académie française, ne sera jouée qu'une seule fois à Saumur, aujourd'hui vendredi 29 avril.

Cette pièce de *Francillon* est le plus grand succès que M. Alexandre Dumas fils ait remporté jusqu'à ce jour. Rien ne manque à ce triomphe obtenu devant un public d'élite, composé de la meilleure société parisienne.

Le public hâletant, ému, trouve à peine le temps d'applaudir, tant les effets de rire et de larmes sont accumulés les uns sur les autres. M. Dumas fils a mis dix-huit ans à composer, à polir, à repolir sa chère *Francillon*. C'est peut-être l'œuvre qui lui a donné le plus de souci.

Le public parisien ravi a acclamé l'auteur. Hommes et femmes s'étaient réunis dans un seul applaudissement, applaudissements formidables qui ont prouvé à l'auteur que lorsqu'on a son esprit et son talent ou gages toujours des batailles.

La pièce de *Francillon* aura pour interprètes des noms déjà connus et aimés de notre public : C'est d'abord M. Abel, que nous avons tous admiré dans *Les Danicheff*, M. Worms, le joyeux comique de *Divorcions*, Giron, du Gymnase, Dubreuil, l'artiste aimé de la Porte-Saint-Martin.

Mlle Letere, qui vient d'obtenir un si grand succès dans *Michel Pauper* à l'Odéon, M^{me} Deshayes, qui a créé la Sangarre inimitable de *Michel Strogoff*, la gracieuse Charlotte Raynard, l'ingénue

que mon existence échappât à cette chaîne pesante. Ils quittèrent la balustrade et reprirent place sur les chaises rustiques, sous la tonnelle de euillage, appuyée à la palissade. Ils ne daignaient plus regarder, ni la fête niçoise, ni le mouvement de la rue. Lorsqu'ils furent assis, la douzière reprit l'entretien :

— Puisque nous parlons de Charlotte, dit-elle d'un ton bas et sévère, je veux vous faire des reproches. Vous n'êtes pas pour votre femme le mari reconnaissant que vous devriez être. Charlotte a tout oublié ; Charlotte vous aime.

— Oui, répliqua-t-il avec accablement, elle m'aime ; mais cet amour sans intelligence, plein de jalousie, est pour moi la plus lourde des croix. Je suis enchaîné comme le faucon sur lequel on tient un voile abaissé ; plus l'ombre de liberté. Sans cesse ce sont des enquêtes sur l'emploi de mes jours, de mes heures ; mes tiroirs sont fouillés ; mes lettres ouvertes... C'est intolérable... Sans doute, Charlotte n'est pas méchante ; mais elle est totalement dénuée de finesse ; elle prend ombrage de tout. Si je jette les yeux sur une autre femme, ce sont des humeurs noires et des scènes ridicules. Et si je manque, un jour, d'extrême déférence, si je ne lui débite pas toutes les fadeurs imaginables sur sa grâce, sur sa beauté, elle se met à soupirer, à pleurer ; elle prétend que je ne l'aime plus. Alors, elle me boude ; et, pour obtenir

mon pardon, pour faire renaître son sourire, je dois roucouler des heures entières en face de cette belle ennuyée, qui ne sait seulement pas me donner une réplique.

Il soupira longuement et reprit, car son cœur débordait :

— Je finirai par m'abrutir dans cette vie de mortelle langueur. C'est comme si je buvais, chaque jour, un breuvage de somnolence et de mort. Je voyage pour échapper à cette jalousie ombrageuse. Après un congé, j'en demande un autre. Mais à quoi cela me sert-il ? En janvier, elle est venue me rejoindre à Vienne. Aujourd'hui, elle a tenu à m'accompagner à Nice. Hélas ! en changeant de pays, partout je retrouve mes ennuis, puisque partout me suit mon inquiète gardienne.

A la voix tremblante d'Herbert, on devinait que sa lèvre frémissait, et que de cuisants regrets se cachaient au fond de son âme.

— Ah ! que c'est atroce, reprit-il après un silence, de simuler l'odieuse comédie de l'amour conjugal. Je ne soupçonnais pas les tourments d'un pareil supplice. Je suis aimé, et moi, je suis tenté de haïr.

Il s'arrêta, sans doute devant un froncement de sourcil de sa mère, car il dit bientôt d'une voix adoucie :

— Pardonnez-moi cet instant de faiblesse ; mais j'étais souffrant. Surtout, ma mère, ne pensez pas

que mes paroles soient un reproche. Vous avez agi dans l'intérêt de notre race ; vous avez désiré l'éclat et la noblesse ; j'ai compris que je devais à nos ancêtres une alliance digne de leurs ; mais que j'ai soldé cher ces millions ! ma liberté, mon bonheur, mes anciennes tendresses !

Madeleine était d'une extrême pâleur. Une douleur vraie se reconnaissait dans les paroles du père de son fils, et la jeune femme sentait en elle gémir comme un écho des mêmes regrets. La même souffrance les étroitait l'un et l'autre. Puis elle devint blême et frissonna. La comtesse de Jora-Brabourg répondait avec une blessante ironie :

— Ah ! je vous plains, en vérité, d'être le mari adoré d'une des plus nobles femmes de l'Allemagne. Vous regrettez donc votre lectrice, beau rêveur ? Oui, je l'ai constaté, vous lui faites l'honneur d'en être encore occupé. Vous tremblez et vous pâlissez lorsqu'on prononce son nom. Vous vous informez de toutes ses voies, dans la vague espérance, sans doute, qu'il y en ait une où vous puissiez vous rencontrer. Je comprends la jalousie de Charlotte ; elle est légitime. A sa place je rabattrais encore davantage le voile sur mon volage faucon... Mais si vous étiez sensé, Herbert, vous ne sauriez avoir trop de prévenances, trop de gratitude pour cette femme si belle, qui vous a pardonné les folies du passé. Vous avez une

fortune presque royale et vous vous trouvez malheureux... vous osez vous plaindre, mais, juste Dieu, que vous faut-il donc ?

La voix du mari de Charlotte devint indistincte. Madeleine en tendant l'oreille perçut pourtant ces paroles désolées :

— Ce qu'il me faudrait ?... Anéantir le passé...

Que la lectrice était bien vengée ! Mais elle ne triomphait pas : elle souffrait cruellement. Elle aurait voulu le revoir, lui dire une parole sortie du cœur. Mais toujours la barrière infranchissable s'élevait entre eux. L'œuvre de ruine était accomplie. Le divorce avait à tout jamais brisé leur union. Si elle avait élevé la voix, si elle avait seulement dit : « Herbert ! » elle le sentait, il fût accouru... A quoi bon appeler ? Ne devaient-ils pas être désormais, l'un pour l'autre, comme ces indifférents qui se croisent au bord d'un chemin ?

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

DU 28 AVRIL 1887.

Rente 3 0/0	80 30
Rente 3 0/0 amortissable	83 65
Rente 4 1/2	103 80
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 65
Obligations du Trésor	512 **

du Gymnase, et enfin M. Paul Deshayes, qui jouera le rôle du marquis de Riverolles.

Un seul nom nouveau nous apparaît pour la première fois; celui de M. Paul Deshayes, l'impressario de la tournée. C'est lui que M. Dumas a choisi pour conduire sa *Francillon* dans toute la province, il ne pouvait pas mieux choisir, car M. Paul Deshayes est l'artiste si connu et si aimé des Parisiens.

Les créations importantes qu'il a faites sur tous les théâtres de Paris l'ont placé au premier rang. — Noblesse oblige. — Et M. Deshayes a monté la pièce sous la direction de l'auteur, les artistes ont répété au Théâtre-Français.

Et *Francillon*, comédie en trois actes de M. Dumas fils, ne s'est mise en route que lorsque l'auteur satisfait a dit: « Parlez, vous êtes prêts. »

VIVY. — Le sieur Harmide, aubergiste aux Souvenais, commune de Longué, en revenant de Saumur avec les époux Leclinche, dans son tilbury non éclairé, a heurté violemment, près de Vivy, une voiture qui, elle non plus, n'avait pas de lanterne.

La voiture d'Harmide a été renversée et les époux Leclinche projetés dans un fossé. Harmide a relevé son véhicule... et a continué sa route sans plus se préoccuper de ses amis !...

La femme Leclinche, blessée légèrement, a été conduite à l'hospice de Saumur, et son mari à celui de Longué.

Les 4^e et 2 mai prochain aura lieu, à Angers, la première Assemblée générale de l'Association catholique de la jeunesse française.

Cette association fondée il y a environ un an sous les auspices de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers a pour but de grouper tous les jeunes gens désireux de prendre part aux grandes luttes sociales et de leur donner un centre et des moyens d'action par la communauté des études et l'unité de la direction.

L'Assemblée d'Angers offrira un intérêt tout particulier. M^r Freppel a daigné promettre de prendre la parole à la séance d'ouverture et le Comte de Mun prononcera un discours à la dernière séance.

Angers-Revue (8^e année) commencera prochainement la publication d'une nouvelle série (série d'été), qui contiendra des articles littéraires, artistiques, humoristiques, une revue des faits locaux, une chronique des sports, les programmes et comptes-rendus des fêtes, etc.

Non seulement le prix de l'abonnement n'est pas augmenté, mais le prix du numéro descend dès maintenant à dix centimes et il sera réduit à cinq centimes à l'ouverture de la saison théâtrale.

Tours. — Hier jeudi, vers une heure, quai de la Poissonnerie, en face du carrou des Tanneurs, des enfants couraient pour voir passer des soldats.

Un de ces enfants, le petit Villeret, âgé de 40 ans, au moment où il traversait la chaussée, a été atteint par un tramway qui lui a presque entièrement broyé les deux jambes. Le malheureux enfant a été transporté chez ses parents, rue des Cognées.

FABRICATION ET VENTE DU PAIN

M. Édouard Normand, maire de Nantes, vient de faire publier l'arrêté suivant :

« Nous, Maire de Nantes, officier de la Légion-d'Honneur,

» Vu la loi du 5 avril 1884 ;

» Vu notamment l'article 97 de cette loi qui charge les Maires de l'inspection sur la fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids ou à la mesure et sur la salubrité des comestibles exposés en vente ;

» Considérant que, si cette inspection s'étend à toutes les denrées et à tous les comestibles, l'intérêt public exige qu'elle s'applique tout particulièrement au pain, le plus indispensable des objets de consommation ;

» ARRÊTONS :

» Art. 1^{er}. — A partir du 1^{er} mai prochain, la vente du pain autre que le pain de fantaisie ou de luxe dont il sera parlé ci-après, sera faite au poids, sur toute l'étendue de la commune de Nantes.

» Les boulangers ou vendeurs de pain seront, en conséquence, tenus désormais, même sans en être requis par les acheteurs, de peser, tant à domicile que dans les magasins, le pain par eux vendu.

» Ils devront, à cet effet, avoir toujours sur leurs comptoirs les balances et les poids nécessaires, et en pourvoir les personnes chargées par eux de porter leur pain à domicile.

» Ils devront, une fois le pain pesé, et suivant le désir de l'acheteur, soit compléter en pain de même qualité le manquant constaté, soit ne faire payer que la quantité réellement indiquée par le pesage.

» Art. 2. — Les pains dits pains fendus ou de fantaisie, du poids du 3 kilogrammes, de 4 kilogramme 500 grammes et de 4 kilogramme, bénéficieront seuls d'une tolérance de poids fixée comme suit :

» Pour les pains de 3 kilogrammes, 80 grammes ;

» Pour les pains de 4 kilogramme 500 grammes, 45 grammes ;

» Pour les pains de 4 kilogramme, 35 grammes.

» Quant aux pains de luxe d'un poids inférieur à 4 kilogramme, le prix en sera débattu de gré à gré entre l'acheteur et le vendeur.

» Art. 3. — Tout pain mis en vente devra toujours être de bonne qualité.

» Il devra être composé de farine saine, bien fermenté et boulangé, et suffisamment cuit.

» Il ne pourra y entrer ni farine provenant des grains gâtés, d'orge, de maïs ou de fèves, ni, sous le prétexte de le rendre plus blanc, aucune substance quelconque nuisible à la santé.

» Il pourra être fabriqué du pain de seigle; le prix en sera fixé de gré à gré entre les consommateurs et les boulangers.

» Art. 4. — Toute contravention au présent arrêté donnera lieu à un procès-verbal et sera poursuivie conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

» Art. 5. — M. le commissaire central, MM. les commissaires de police et les agents placés sous leurs ordres, sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

» En Mairie, à Nantes, le 48 avril 1887.»

CONCOURS MUSICAL DE CHATEAUDUN

Le comité d'organisation du concours à Chateaudun a reçu jusqu'à ce jour 55 adhésions de Sociétés : 48 d'Eure-et-Loir, 2 d'Indre-et-Loire, 4 de Loir-et-Cher, 10 du Loiret, 4 de Lot-et-Garonne, 4 de l'Orne, 2 de la Sarthe, 6 de la Seine (dont 3 importantes de Paris), 3 de Seine-et-Oise, 4 de la Seine-Inférieure.

On rappelle aux intéressés que toute Société qui prendra part à la fête du 5 juin, recevra une médaille commémorative, sans préjudice des récompenses qu'elle pourra mériter.

Le dernier délai d'inscription expire le 30 avril courant.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

THÉRÉSA

La diva de la chansonnette, Thérèse, fait en ce moment, en compagnie de quelques artistes de talent, une tournée en province, et recueille partout les mêmes applaudissements qu'autrefois. Nous l'avons entendue mercredi sur notre scène, et nous l'avons retrouvée avec ses mêmes qualités qui lui ont valu la célébrité. C'est bien toujours cette diction claire et limpide, ces intonations justes et puissantes, cette expression ferme et colorée, cette excentricité de manières qui n'exclut point un naturel précieux, et cette note personnelle dont elle a gardé le secret.

J'ai trouvé même que son talent s'était épuré et qu'aujourd'hui il touchait au grand art et savait atteindre la vérité dans sa conception élevée. Elle avait obtenu autrefois ses plus brillants succès dans la charge et la parodie, maintenant elle semble vouloir se rapprocher davantage de son premier maître Darcier et revenir à la chanson dont la verve est saine et l'allure spirituelle. Sa muse se plait même aux vers vibrants de Déroutède, et ne dédaigne pas la poésie naturaliste de Richepin.

Thérèse a chanté, avec un art exquis, *On se laisse toujours pincer par ça*, de Pradel, dont la poésie est empreinte de sentiment et animée dans un couplet d'un souffle vrai-

ment patriotique; ensuite elle a dit avec beaucoup d'esprit *Vive la Chanson*, de A. Wolff, dont les vers sont accorts, naturels et bien ciselés dans leur simplicité. *La Glu*, de Richepin, poésie originale dans sa brutalité, a permis à la chanteuse de montrer comment elle sait frapper juste sans faire crier la note; c'est aussi avec âme qu'elle a soupiré le *Bon Gîte*, de Déroutède, dont la poésie est pleine de patriotisme. A la fin de chacun de ces morceaux, la sympathique artiste a été saluée d'un tonnerre d'applaudissements, de bravos, de bis et rappelée plusieurs fois.

Mais Thérèse porte les souvenirs de l'Eldorado attachés à sa célébrité, comme une tunique de Nessus, et notre public, voulant entendre ces « refrains populaires » qui firent sa réputation, a demandé à grands cris les *Canards tyroliens* et *C'est dans le nez que ça m'chatouille*. La chanteuse a dit ces deux « inepties » — comme les appelait Veillot — en les accompagnant de gestes pittoresques, et y a obtenu le plus grand succès.

Ceux qui aiment la bonne et belle musique ont eu du plaisir à écouter et à applaudir M. Georges Lamothe, pianiste-compositeur de la reine d'Espagne. Ce virtuose incomparable nous a joué plusieurs morceaux ravissants de sa composition : sa *Chanson arabe*, sa valse de concert, *Toujours et encore*, son boléro *Lisbonne* et sa *Cavalcade-Galop*. J'avais souvent entendu vanter le talent de M. Lamothe, mais je suis obligé d'avouer que son toucher à la fois brillant et moelleux, puissant et fougueux, nous a fait apprécier sa véritable supériorité.

Dans le *Diner de Pierrot* et dans la *Main leste*, MM. Berthelot et Clément, et M^{mes} Brigliano, Sellé et Vié, ont joué avec un ensemble parfait. ***

UN MISSIONNAIRE protestant, après avoir souffert pendant de longues années de débilité nerveuse, d'affaiblissement, d'épuisement, d'impuissance et de tous les maux résultant de ce qu'on est convenu d'appeler les péchés de jeunesse, sans trouver dans l'emploi d'aucun remède connu le moindre soulagement, a fini par découvrir enfin, en voyageant à travers le Mexique, un remède très simple qui l'a guéri et sauvé d'une existence misérable, d'une mort prématurée.

Les personnes souffrant desdites maladies, qui enverront une enveloppe portant leur adresse à M. James Holland, Bloomsbury Mansions, Bloomsbury Square, Londres, Angleterre, recevront la recette gratis.

L'Union des Propriétaires de Nice, dont le siège social est à Nice, 9, place de l'Hôpital, et le dépôt de ses produits à Paris, 40, avenue de l'Opéra, nous prie d'informer les amateurs d'huile d'Olive supérieure, qu'elle vient de mettre en dépôt, à l'Épicerie Centrale de Saumur, des bonbonnes de 5 et 40 kilos (scellées au départ comme garantie d'authenticité) qui y seront vendues sans augmentation de prix.

LE GRAND PRIX DE PARIS

On nous assure qu'un sportsman très connu a donné à l'un de ses chevaux engagés pour courir le Grand Prix de Paris le nom de *Géraudel*. — C'est, paraît-il, dans un accès de reconnaissance pour ces pastilles, qui l'auraient sauvé d'une bronchite des plus aiguës.

Si *Géraudel* arrivait premier sur la piste de Longchamps comme il est déjà arrivé premier en spécialité pharmaceutique, voilà qui serait une rude réclame patriotique en raison de la revanche que nous avons à prendre sur les Anglais.

Espérons que, grâce à ces pastilles, le jockey qui montera *Géraudel* aura assez de souffle pour arriver bon premier et que nous pourrions crier : « Hurrah ! pour *Géraudel* ! »

Le **ROBOUYEAU-LAFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : *Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme*. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le **ROB BOUYEAU-LAFECTEUR** A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : *Ulères, Tumeurs, Gommés, Exostoses*, ainsi que le *Lymphatisme, la Scrofuleuse* et la *Tuberculose*. Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm^{ie}, 102, r. Richelieu, Succ^e de BOUYEAU-LAFECTEUR.

PLACE DU CHARDONNET

GRAND CIRQUE DES SINGES

Représentation tous les soirs à 8 h. 1/4.

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. LOUIS MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 34, au prix de 2 fr. 20 le kilog.

Remise pour les ventes en gros.

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein Sénat : « A quoi bon les drogues ? n'avions-nous pas la délicieuse Farine de Santé REVALESCIERE DU BARRY, qui guérit de tous les maux ? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses ; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant : « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE DU BARRY, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infail-

lible. » M. le curé Comparet dit : « Dieu soit béni ! La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit : « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête ; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de lettres de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande, par la Maison DU BARRY et C^{ie}, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de : 2 fr. 25 ; 4 fr. ; 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes ; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans ; et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès, aussi « LA REVALESCIERE CROCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville : à Saumur, MM. Common, 25, rue Saint-Jean ; Russon, épicier.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Théâtre de Saumur

TOURNÉES LITTÉRAIRES et ARTISTIQUES PARISIENNES

PAUL DESHAYES, directeur-administrateur

Vendredi 29 avril 1887,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

M. PAUL DESHAYES, de l'Odéon ; M. ABEL, de Vaudeville ; M^{lle} LETURE, de l'Odéon ; M^{me} P. DESHAYES, du Palais-Royal ; M. WORMS, du Palais-Royal ; M^{lle} CHARLOTTE RAYNARD, du Gymnase ; M. PAUL GIRON, du Gymnase ; M. DUBREUIL, de la Porte-Saint-Martin ; M. COURT, du Vaudeville ; M^{me} WILSON, de la Porte-Saint-Martin ; M. DARCEL, des Variétés.

Le grand succès actuel de la Comédie-Française

FRANCILLON

Comédie en 3 actes, en prose, de M. A. DUMAS fils, de l'Académie française.

Distribution :

Le marquis de Riverolles..... MM. P. Deshayes.
Lucien de Riverolles..... Abel.
Stanislas de Gaudredon..... Worms.
Henry de Symeur..... Paul Giron.
Pinget..... Court.
Célestin..... Dubreuil.
Jean de Carillac..... Darcel.
Un domestique..... Etienne.
Francine de Riverolles..... M^{me} Leture.
Thérèse Smith..... P. Deshayes.
Annette de Riverolles..... C. Raynard.
Elisa..... Wilson.

MISE EN SCÈNE EXACTE A CELLE DU THÉÂTRE-FRANÇAIS

On commencera par :

LE BIJOU DE LA REINE

Comédie en 1 acte, de M. Alexandre DUMAS fils, Louise de Savoie, M^{lle} C. Raynard ; Philippe V, M. Court.

Bureaux, 8 h. »/» ; rideau, 8 h. 1/2.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4, et de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

A VENDRE

Sur licitation,

En 6 lots,

En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, commis à cet effet,

§ 1^{er}.

LA TOUTE PROPRIÉTÉ

D'une Maison

ET SES DÉPENDANCES EN COUR ET JARDIN,

Située aux Baraudières, commune de Villeberrier ;

Et quatre parcelles de TERRE et VIGNE

Situées même commune.

§ 2^e.

Et la nue-propriété du tiers de 42 ARES DE TERRE

A L'Ouche-Bourneau, même commune ;

Dépendant tant de la communauté ayant existé entre les époux DELAUNAY-DUPUY, que de la communauté d'entre les époux DELAUNAY-GUIOT et de la succession du sieur DELAUNAY.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 22 mai 1887, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de Saumur, le dix-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et signifié.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M^{me} Geneviève-Gabrielle Dupuy, cultivatrice, demeurant aux Baraudières, commune de Villeberrier, veuve en premières noces de M. Louis-Jacques Merville et en second mariage de M. Louis Delaunay. Ayant pour avoué constitué M^e LECOY, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 4 ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M^{me} Anne-Louise Delaunay, cultivatrice, demeurant aux Baraudières, commune de Villeberrier, mineure émancipée aux termes d'une délibération de son conseil de famille, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton nord-est de Saumur, en date du onze septembre mil huit cent quatre-vingt-six ;

2^o M. Louis Lambault, cultivateur, demeurant au Champ-Pelé, commune de Villeberrier,

« Au nom et comme curateur à l'émancipation de ladite demoiselle Delaunay »,

Ayant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple,

Il sera, le dimanche vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-sept, à une heure de l'après-midi, procédé en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, commis à cet effet par le jugement sus-daté, à la vente sur licitation, en six lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix suivantes :

DÉSIGNATION

Commune de Villeberrier.

I. — Immeubles acquis de communauté Delaunay-Dupuy.

1^{er} Lot.

Treize ares soixante-quinze centiares de terre, en deux morceaux, au Champ-Pelé, commune de Villeberrier, joignant au levant Lambault, au midi M. Couzineau et au couchant le cinquième lot, mise à prix... 500

2^e Lot.

Seize ares cinquante centiares de terre et vigne, à la Fuye, même commune, joignant au levant M. Lecompie, au couchant le quatrième lot et au midi un chemin ; mise à prix... 500

II. — Immeubles de la communauté Delaunay-Guiot.

3^e Lot.

Une maison, aux Baraudières, commune de Villeberrier, comprenant deux chambres et un cabinet derrière, greniers au-dessus, cour, hangar, cellier, autres servitudes et jardin, le tout d'une superficie de quinze ares soixante-quinze centiares, n° 1130 et 1131, partie du cadastre, section A, joignant au nord Ténier, au levant acquéreurs Piéto, au midi Bédane et au couchant la rue ; mise à prix... 2.000

III. — Propres à M. Delaunay.

4^e Lot.

Seize ares cinquante centiares de terre, à la Fuye, même commune, joignant au nord Sechet, au levant le deuxième lot, au couchant Cailteau, au midi le chemin ; mise à prix... 500

5^e Lot.

Treize ares soixante-quinze centiares de terre, aux Planes ou le Champ-Pelé, même commune, joignant au nord Lambault, au levant le premier lot, au couchant Besnard et au midi M. Couzineau ; mise à prix... 500

6^e Lot.

La NUE-PROPRIÉTÉ du tiers de vingt-deux ares de terre, à l'Ouche-Bourneau, commune de Villeberrier, soumis à l'usufruit de M^{me} Cyprien Delaunay ; mise à prix... 20

L'usufruitière à 64 ans.

Total des mises à prix : 4.020

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-sept.

LECOY.

Enregistré à Saumur le 28 avril mil huit cent quatre-vingt-sept, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

4^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2^o A M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué co-licitant, à Saumur, rue du Temple ;

3^o Et à M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

VENTE MOBILIÈRE

Ville de Longué.

Le dimanche 1^{er} mai, à une heure après midi, et jours suivants,

On vendra : meubles meublants, matériel de marchand de vins, 250 fûts vides, tonnes-loudres, cheval, camion. (304)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

Ensemble ou par lots,

UNE

Belle Propriété

DE RAPPORT & D'AGRÈMENT

Située à Panvigne, commune de Villeberrier,

Comprenant : une maison d'habitation, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une ferme, le tout contenant 9 hectares 50 ares environ.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

MAISON A LOUER

64, rue de Poitiers.

S'adresser à M. BOURGUIGNON, rue Saint-Nicolas. (160)

Etudes de M^{es} CHAPIN et BOURRON, notaires à Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En la salle de la mairie de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, canton de Chemillé (Maine-et-Loire).

Le dimanche 1^{er} mai 1887, à une heure de relevée.

Par le ministère de M^{es} DABURON et BOURRON, notaires à Angers, ledit M^e DABURON commis à la vacance de l'étude de M^e CHAPIN, décédé, notaire à Angers,

LES DOMAINES

CI-APRÈS,

Situés sur la commune de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde.

§ 1 ^{er} . Le domaine de la Penollière, divisé en deux exploitations, contenant ensemble.....	n.	a.	c.
80	96	32	
§ 2 ^e . Le domaine des Hayes, contenant.....	28	77	40
§ 3 ^e . Le domaine de Saint-René, contenant.....	28	15	50
§ 4 ^e . Le domaine des Lantraies, divisé en deux exploitations, contenant ensemble.....	38	67	60
§ 5 ^e . Le Pré-du-Pâtis-Froid, détaché du domaine des Lantraies, contenant.....	1	16	*
§ 6 ^e . Et le domaine des Houx, divisé en deux exploitations, contenant ensemble.....	72	88	70
Total de la contenance.....	250	59	52

Tous ces domaines sont bien cultivés et en excellent rapport.

S'adresser, pour visiter, aux fermiers ;

Et, pour tous renseignements, à M. CHAPIN, maire de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, ou à M^e DABURON, notaire à Angers, dépositaire des titres de propriété, ou à M^e BOURRON, notaire en la même ville, ledit M^e DABURON commis à la vacance de l'étude de M^e CHAPIN, décédé, notaire à Angers. (247)

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

Maison Bourgeoise

Confortable,

Située au centre du Pont-Fouchard,

Composée d'un salon, salle à manger, petit salon, office, cuisine. Au premier : 4 chambres et leurs cabinets, mansardes ; écurie, remise ; vaste jardin, charmilles et bosquets.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Occupée par la Conservation des Hypothèques, 10, rue Cendrière,

Composée de : cuisine, office, salle à manger, galerie vitrée à côté, salon ; Premier étage, cinq pièces à feu, cabinets de toilette, lieux à l'anglaise, chambres de domestiques, grenier ; Remise et écurie à deux chevaux.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, 12, rue Cendrière. (159)

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n° 14.

S'adresser, pour traiter, à M. LOISEUR-BELANGER, ou à M^e GAUTIER, notaire. (169)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE

GRANDE MAISON

Pour le Commerce

Rue de la Petite-Bilange, n° 10.

S'adresser à M. DELAMARE, négociant.

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

Un Magasin de Lingerie

Et Confection

Situé au centre du commerce.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située rue d'Alsace.

S'adresser à M. BESNARD-NEUSTEDT, qui l'habite. (253)

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

22, rue Fardeau, Saumur.

A VENDRE

Au comptant,

Faits à retourner dans le mois.

VIN DE CORINTHE blanc. 50 fr.

VIN ROUGE COUPE..... 65 fr.

NOTA. — Les vins blancs pèsent de 7 à 8° et les vins rouges de 9 à 10°.

Les maîtres d'hôtels, cafetiers et débitants paient à 60 jours. (262)

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPECIALITÉ DE SALLES A MANGER

H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torsos ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net.

La même avec buffet grande taille..... 440 fr. net.

SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédenca, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40. et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. DHUY, 27, rue de la Tonnelie. (267)